

FICHE D'AIDE À LA CONSTITUTION DU DOSSIER PROFESSIONNEL

Pour la spécialité Arts Plastiques le dossier individuel est obligatoire. Il doit être renvoyé au plus tard le 16 mai 2024 à partir de votre espace sécurisé – aucune pièce ou modification de celui-ci ne seront acceptées au-delà de cette date.

Pour la spécialité musique, danse et art dramatique, il est vivement conseillé aux candidats de constituer un dossier professionnel. Il doit être renvoyé au plus tard le 22 février 2024 à partir de votre espace sécurisé – aucune pièce ou modification de celui-ci ne seront acceptées au-delà de cette date.

Le candidat est invité à se reporter à la note de cadrage de l'épreuve correspondante disponible sur le site Internet du centre de gestion. Il appartient au candidat de veiller à ce que le format et le volume du dossier restent raisonnables.

Le dossier pourra comporter notamment les pièces suivantes :

RUBRIQUE INTERESSANT TOUTES LES SPECIALITES

1. Titres et diplômes

- diplôme requis, spécialité musique, danse et art dramatique. (Voir la brochure d'informations)
- diplôme requis, spécialité arts plastiques. (Voir la brochure d'informations)
- autres diplômes

2. Curriculum vitae dactylographié

3. Projet d'établissement

4. Expérience professionnelle/Enseignement

- Enseignement dans un établissement (nature de l'établissement, description des fonctions exercées, projet pédagogique, projet d'établissement)
- Activités pédagogiques

Expérience professionnelle/Activités artistiques (SPECIALITE MUSIQUE, DANSE ET ART DRAMATIQUE)

1. Activité au sein d'un orchestre, ensemble instrumental ou vocal (type de structure, descriptif de l'activité), compagnie, association, troupe.
2. Concours nationaux, internationaux
3. Activité d'artiste interprète (décrire le champ d'activité)
4. Activité de soliste (décrire le champ d'activité)
5. Discographie
6. Activité de composition (musicale, chorégraphique, théâtrale)
7. Scénographie, filmographie
8. Commandes réalisées (justificatif du projet, dates, objets, organismes payeurs)
9. Publications, éditions, articles de presse ou ouvrages publiés par ou à propos du candidat (justificatifs)
10. Autres

OU Expérience professionnelle/Activités artistiques (SPECIALITE ARTS PLASTIQUES)

1. Participation à des expositions, salons, galeries (type de structure, nature et description de la prestation)
2. Cessions à des musées, organismes, fondations
3. Scénographie, filmographie
4. Commandes réalisées (justificatif du projet, dates, objets, organismes payeurs)
5. Publications, éditions, articles de presse ou ouvrages publiés par ou à propos du candidat (justificatifs), site web
6. Formation en cours, stages et ateliers
7. Autres



Toute rubrique alimentée par le candidat devra obligatoirement être accompagnée d'un justificatif (photocopie) sur lequel son identité et les renseignements correspondants devront figurer.

Le dossier peut contenir également des reproductions de travaux, d'œuvres, de documents, de projets ou de publications.

En ce qui concerne la production d'œuvres personnelles, seules des présentations par photo (format A4), DVD, CDROM ou clef USB seront acceptées comme pièces complémentaires du dossier. Ces dernières pourront être adressées par voie postale auprès du Service concours opérationnel du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle (par courrier à l'adresse : 2 allée Pelletier Doisy – BP 340, 54602 VILLERS LES NANCY CEDEX).

RAPPEL IMPORTANT POUR LES CANDIDATS INSCRITS DANS LA SPECIALITE ARTS PLASTIQUES : le dossier individuel est obligatoire et doit comprendre à minima les pièces suivantes :

1. Curriculum vitae dactylographié
2. Présentation de l'expérience professionnelle antérieure (cf. rubrique supra détaillant ce point)
3. S'il y a lieu, présentation d'œuvres personnelles

Précisions sur la forme du dossier individuel :

Présentation du dossier : aucune consigne spécifique.

Le dossier peut contenir de la couleur ou être rédigé en noir et blanc.

Police d'écriture, marges, interlignes : aucune consigne spécifique.

Nombre de dossier à envoyer : 1 (il est inutile d'envoyer plusieurs exemplaires).